

Kyoto KO

Maxime Combes

Numéro 755, mars 2012

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/67008ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Combes, M. (2012). Kyoto KO. *Relations*, (755), 4–5.



Kyoto KO

Pour combattre les engagements contraignants et le principe de justice climatique à la Conférence de Durban, le Canada s'est trouvé un allié insoupçonné en l'Union européenne.



MAXIME COMBES

L'auteur est un militant engagé dans l'Association internationale de techniciens, experts et chercheurs (AITEC), Attac France et le projet Echo des Alternatives

Le gouvernement Harper ne pouvait rêver mieux. Avant de se rendre à Durban pour la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques, qui a eu lieu du 28 novembre au 9 décembre 2011, le ministre canadien de l'Environnement, Peter Kent, affirmait que «Kyoto, c'est le passé.» Après Durban, c'est vrai. Le Canada a non seulement refusé de signer en faveur d'une deuxième période d'engagements sous le protocole de Kyoto, mais il veut s'en retirer par une dénonciation officielle dont la légalité est contestée devant la Cour fédérale du Canada, dans le cadre d'une mobilisation menée par le professeur de droit et ex-politicien Daniel Turp. En outre, le Canada a obtenu, avec le soutien de la Russie et du Japon avec qui il est responsable de 10% des émissions mondiales, qu'il n'y ait plus d'engagements contraignants de réduction d'émissions des gaz à effet de serre (GES). Le tout avec la bénédiction de l'Union européenne (UE), pourtant présentée comme le bon élève de la classe.

L'UE est arrivée à Durban en affirmant être prête à troquer sa participation à une seconde période

d'engagements dans le cadre du protocole de Kyoto contre l'ouverture de négociations impliquant tous les grands pays émetteurs de CO₂ pour un accord global et contraignant. Très vite cependant, l'UE n'a plus cherché à infléchir les positions inflexibles des États-Unis, du Canada, de la Russie et du Japon, et s'est concentrée quasi exclusivement sur les seuls pays émergents. Cela a contribué au résultat final allant très clairement dans le sens des États-Unis et du Canada.

L'obtention d'une seconde période d'engagements est généralement annoncée comme un résultat positif de Durban. C'est oublier un peu vite que sa durée n'est même pas définie et que le texte ne fait que «prendre note» des promesses de réduction d'émissions actuellement sur la table, par ailleurs insuffisantes. Le protocole de Kyoto n'a pas été amendé, seule façon pourtant de transformer les promesses en engagements contraignants. Tout considéré, Durban, loin d'avoir sauvé le protocole de Kyoto, l'a vidé encore un peu plus de sa substance.

Si cette conférence a ouvert la voie à des négociations comprenant l'ensemble des pays, rien ne garantit un résultat à la hauteur des enjeux. Sur le plan juridique, le texte issu de Durban

laisse toutes les options ouvertes, évoquant «un protocole, un instrument légal ou une solution concertée ayant force légale». Il ne verra pas le jour avant 2015 et ne sera mis en œuvre, dans le meilleur des cas, qu'en 2020. Il y a fort à parier que les engagements volontaires, imposés à Copenhague, prendront définitivement le pas sur des engagements contraignants fondés sur les recommandations des scientifiques.

Le principe de «responsabilités communes mais différenciées» est également abandonné. Jusqu'ici, il structurait les négociations et légitimait, grosso modo, le principe de la dette climatique des pays développés du Nord envers les pays du Sud, qui est au fondement théorique et politique de bon nombre de revendications pour la justice climatique. Faire évoluer ce principe était une évidence compte tenu de l'accroissement exponentiel des émissions dans certains pays – Chine, Inde et Brésil en tête. Reste que l'on peut légitimement se demander si l'Inde (1,4 tonne de CO₂ par an et par habitant) ou même la Chine (5,2 tonnes) doivent satisfaire aux mêmes exigences climatiques que les États-Unis (17,5 tonnes) ou les pays de l'OCDE (en moyenne 10 tonnes).



Pendant ce temps, chaque année apporte son nouveau record d'émissions de GES: 6% d'augmentation en

2010, et 50% durant les vingt dernières années. C'est plus que le pire des scénarios publiés par les scientifiques il y a à peine plus de quatre ans. Nous allons vers une augmentation de 4°C de la température planétaire et la consommation d'énergie carbonée ne cesse de s'accroître. Les conséquences sont désastreuses: sécheresses en Australie et en Afrique, inondations au Pakistan et en Thaïlande, montée des eaux menaçant les îles du Pacifique, changement des saisons des pluies dans les Andes ou en Asie du

Sud-Est, etc. Attendre 2015 pour accoucher d'un hypothétique et, vraisemblablement, mauvais accord n'est-il pas irresponsable?

Par sa stratégie, l'Union européenne a donc exaucé les rêves de Stephen Harper. Et de bon nombre de climatosceptiques. Dans une classe de cancrs, le moins mauvais des élèves n'en reste pas moins un cancre. Imposer à ces cancrs du climat ce qu'ils ne veulent pas faire semblé être la seule alternative. L'heure de faire sonner un très fort réveil citoyen approche. ●

L'Institut des sciences de l'environnement en question

L'Institut réclame des moyens adéquats pour poursuivre et élargir son exigeante mission.

CÉCILE SABOURIN

Il y a près de 40 ans, des professeurs, étudiants et chercheurs reconnaissaient la nécessité de poser les bases d'une approche interdisciplinaire dans l'étude de l'environnement et créaient l'un des tout premiers programmes de maîtrise, suivi en 1987 par la création d'un doctorat. En 1991, ils fondaient l'Institut des sciences de l'environnement (ISE) à l'UQAM.

Adopter une approche interdisciplinaire et intersectorielle mettant en valeur des connaissances acquises dans les sciences de la nature, sociales et humaines constitue un changement majeur dans le contexte universitaire. Les universités sont construites sur des bases disciplinaires, d'abord pour comprendre le monde et son fonctionnement, transmettre des savoirs et, plus récemment, pour expliquer et contribuer à résoudre des problèmes.

Au cours des siècles, à partir de disciplines fondamentales comme la philosophie, les mathématiques et l'astronomie ont émergé toutes celles que nous connaissons. Chaque discipline ou science représente un champ de connaissances possédant ses angles d'approche, théories et outils d'analyse desquels découlent l'interprétation de la réalité, la description des phénomènes et la définition des problèmes.

La complexité des phénomènes et des problèmes environnementaux a poussé l'ISE à développer le champ des sciences environnementales afin de comprendre, mais aussi de contribuer à «la prévention, l'atténuation et la

L'auteure, professeure retraitée de l'UQAT, est membre du Comité québécois Sciences et démocratie et d'Économie autrement